

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DU
TRAVAIL
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL

DECRET N° 77/148 du 23/3/77
MJT.DGT.DGPR/4/2/13
Portant intégration et nomination de
Monsieur AKIELE Basile dans les cadres
de la catégorie A, hiérarchie I des servi-
Techniques (Statistique).

(/ISAS:

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES

D.F.

(/u la constitution du 24-6-1973;

(/u la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires des cadres;

(/u l'arrêté n°2067/FP DU 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres;

C.F.

(/u le décret n° 62-130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres;

(/u le décret 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15-62 portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret 62-195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchisation des services catégories des cadres;

(/u le décret 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et révocation des fonctionnaires;

(/u le décret 63-81/FP du 26 Mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires qui doivent subir les fonctionnaires stagiaires;

(/u le décret 63-470 du 12-12-63 portant le statut des cadres du personnel technique des services de la statistique;

(/u le décret 67-50/FP/BE du 24-2-57 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière administrative et reclassements;

(/u le décret 74-229 du 10-6-74 portant attribution de certains avantages aux économistes, Statisticiens et les Diplômés des grandes Ecoles et Instituts d'Enseignement Supérieur de Commerce;

(/u le décret 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5-7-1962 fixant les échelonnements indiciaires des cadres des fonctionnaires;

(/u l'acte 44/EMSR du 12-12-75 nommant le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres;

(/u le décret 75-541 du 18-12-1976 nommant les membres du Gouvernement de la République Populaire du Congo;

(/u la lettre n°4666/MES/CAB/DO/C1 du 6-8-1976 transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

(/u le Protocole d'accord signé le 5-8-70 entre la République Populaire du Congo et l'URSS;

DECRETE

.../...

Article 1er. - En application des dispositions combinées des décrets 63/410 et 74/229 des 12-12-63/et du Protocole d'accord signé le 5-8-70 entre l'URSS et la République Populaire du Congo susvisés Monsieur AKIELE Basile, né le 14 Octobre 1948 à Boyaka (Owando) titulaire du Diplôme de Statisticien Economiste, délivré par l'Institut de la Statistique et des services Economiques de Moscou (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Statistique) et nommé au grade d'Ingénieur de 2e échelon Stagiaire, indice 940.

Article 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère Délégué à la Présidence du Conseil des Ministres, Chargé du Plan.

Article 3. Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, Président du Conseil
des Ministres,

Brazzaville, le 23 Mars 1977

Le Ministre Délégué à la Présidence
du Conseil des Ministres, Chargé du
Plan;

Commandant J. SYLVAIN GOMA

DIOP-MAMADOU.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de la Justice
et du Travail,

J. L. ONTS/...

Pierre N' G A K A.-

AMPLIATIONS:

JORPC	1
DGT.DCGPCE	2
DGT/BST	1
Midi/Plan	2
D.F.	2
C.F.	2
SGCM/BC	2
INTERESSE	1
DOSSIER	5
DSCE	2